

Délibération n° 2022 02 21 n°07 : VIE
MUNICIPALE – Modification de la composition
des commissions municipales à la suite de la
démission d'un conseiller municipal.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 12/02/2022
En exercice :	33	
Présents :	22	Affichage de la convocation : 15/02/2022
Pouvoirs :	10	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 22/02/2022
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Carine BERNY, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir :		
M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à M BADOIL Roland Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à M Gérard DUPLAT Mme Danielle CHARVOLIN donne pouvoir à M Henri COQUARD Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Christian NEUVILLE Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUE donne pouvoir à M Daniel MALOSSE M Stéphane GILLET donne pouvoir à M Rémi GILLET M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Daniel JULLIEN		
Absents ou excusés :		
Mme Fatima FERNI absente excusée.		

Mme Béatrice DUMORTIER est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Par délibération du 8 juin 2020, le conseil municipal a créé des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Pour mémoire, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion. L'élection de ses membres est en principe au scrutin secret, sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité. Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Dans un souci de bonne administration et à la suite des démissions de Monsieur Matthieu VERPILLAT et Madame Frédérique DAMON, il est proposé de modifier la composition des commissions pour permettre aux conseillers municipaux qui le souhaitent d'intégrer de nouvelles commissions.

Aussi, Monsieur le Maire rappelle les commissions municipales créées et leur composition actuelle :

➤ **la commission affaires scolaires**

Elle intervient sur les questions intéressant la politique éducative locale. Elle donne son avis sur l'organisation de l'école (tarifs, rythmes scolaires, préparation du conseil d'école...) et sur les projets de travaux (construction d'un bâtiment scolaire, équipements...).
Périodicité : 2 à 3 fois par an



Délibération n° 2022 02 21 n°07 : VIE
MUNICIPALE – Modification de la composition
des commissions municipales à la suite de la
démission d'un conseiller municipal.

➤ **la commission chemins et voirie**

Elle donne son avis sur les questions intéressant les chemins.
Elle instruit le plan d'interventions de la voirie et plan déneigement ;
Périodicité : 3 à 4 fois par an

➤ **la commission communication**

Elle donne son avis sur les questions relatives à la communication, les publications locales.
Périodicité : sur chaque parution de bulletin et au moins une fois par an

➤ **la commission évolution durable**

Elle intervient sur les questions intéressant l'évolution durable. Elle travaille à des projets transversaux et participatifs sur la question de l'évolution durable.
Périodicité : au moins 1 fois par an

➤ **la commission fêtes et cérémonies**

Elle intervient sur les questions intéressant l'animation locale. En lien avec le comité des fêtes, elle participe à la préparation de manifestations locales.
Périodicité : au moins 1 fois par an

➤ **la commission finances**

Elle intervient sur les questions intéressant les finances de la commune.
Elle joue un rôle d'instruction des dossiers dans le cadre du budget. En principe, elle se réunit en octobre pour un point d'étape budgétaire, en janvier sur la préparation du débat d'orientations budgétaires et en février sur le vote du budget.
Elle est obligatoirement consultée avant toute souscription d'une ligne trésorerie inférieure à un seuil défini en conseil.
Périodicité : 3 à 4 fois par an

➤ **la commission jeunesse**

Elle intervient sur les questions intéressant la jeunesse.
En lien avec les acteurs de la politique jeunesse, elle soutient et accompagne les projets favorisant les interactions avec les jeunes.
Périodicité : au moins 1 fois par an

➤ **la commission des marchés publics**

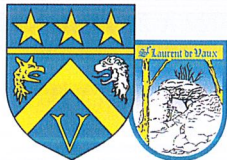
Elle donne son avis sur les marchés publics dans les conditions définies par le règlement intérieur de la commune (marchés publics soumis à la procédure adaptée à partir de 40 000 € HT)
Périodicité : 3 à 4 fois par an en fonction de la programmation des marchés publics

➤ **la commission organisation des services et ressources humaines**

Elle intervient sur les questions intéressant l'organisation des services.
Elle donne un avis sur les propositions d'avancement de carrière des agents (avancement de grade, promotion interne...). Elle travaille en lien avec la direction générale des services à améliorer le fonctionnement des services.
Périodicité : au moins 1 fois par an

➤ **la commission relations extérieures**

Elle intervient sur les questions intéressant les partenariats extérieurs notamment avec les échanges avec la Roumanie.
Périodicité : au moins 1 fois par an



Délibération n° 2022 02 21 n°07 : VIE
MUNICIPALE – Modification de la composition
des commissions municipales à la suite de la
démission d'un conseiller municipal.

➤ **la commission sécurité et accessibilité**

Elle intervient sur les questions intéressant la sécurité des bâtiments communaux et le plan d'accessibilité. Enjeu important, elle instruirait la question du plan communal de sauvegarde afin d'améliorer la gestion des risques (inondation, incendie, épidémie...)

Périodicité : au moins 1 fois par an

➤ **la commission sport**

Elle intervient sur les questions intéressant le sport. En lien avec l'ensemble des associations sportives, elle propose un planning d'utilisation des équipements sportifs.

Périodicité : au moins 1 fois par an

➤ **la commission urbanisme et projets**

Elle intervient sur les questions intéressant l'urbanisme.

Elle donne son avis sur l'ensemble des autorisations d'urbanisme (déclarations préalables, permis de construire ou d'aménager...) ou la planification. Elle est obligatoirement sur l'exercice du droit de préemption.

Périodicité : chaque 1^{er} lundi du mois à 20h30

➤ **la commission vie associative, culturelle, patrimoine et tourisme**

Elle intervient sur les questions intéressant la culture, le patrimoine et le tourisme. En lien avec les associations et les partenaires, elle élabore le calendrier des fêtes. Elle participe à l'organisation des manifestations culturelles ou d'événements sur le patrimoine communal.

Périodicité : au moins 1 fois par an

➤ **la commission vie économique et agriculture**

Elle intervient sur les questions intéressant la vie économique et l'agriculture. En lien avec les organisations professionnelles et l'association des commerçants, elle participe à la mise en œuvre d'actions ou de projets en lien avec le développement économique.

Périodicité : au moins 1 fois par an

Monsieur le Maire présente la composition des commissions après prise en compte des souhaits exprimés individuellement par les conseillers municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT

DESIGNE les membres des commissions conformément à la liste annexée à la présente délibération.

Membres de la commission affaires scolaires

Sandrine ARNAUD, Sylvain BARCET, Joao DA ROCHA, Béatrice DUMORTIER, Ghislaine FROMM, Edouard WILLEMIN



**Délibération n° 2022 02 21 n°07 : VIE
MUNICIPALE – Modification de la composition
des commissions municipales à la suite de la
démission d'un conseiller municipal.**

Membres de la commission chemins et voirie

Safi BOUKACEM, Henri COQUARD, Joao DA ROCHA, Gérard DUPLAT, Rémi GILLET, Stéphane GILLET, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Sylvère MATHIEU, Gerbert RAMBAUD, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN

Membres de la commission communication

Safi BOUKACEM, Yolande CHAREYRE, Aline DURAND, Rémi GILLET, Geneviève HECTOR, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Gerbert RAMBAUD, Isabelle VIDAL

Membres de la commission évolution durable

Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvain BARCET, Safi BOUKACEM, Joao DA ROCHA, Olivier DEROZARD, Béatrice DUMORTIER, Yohann DUMAS, Gérard DUPLAT, Stéphane GILLET, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Jean-Pierre NEMOZ, Christian NEUVILLE

Membres de la commission fêtes et cérémonies

Chantal BERTHILLON, Safi BOUKACEM, Danielle CHARVOLIN, Henri COQUARD, Véronique DUMAS, Sylvie RAZY, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN

Membres de la commission finances

Sandrine ARNAUD, Roland BADOIL, Safi BOUKACEM, Yolande CHAREYRE, Danielle CHARVOLIN, Henri COQUARD, Olivier DEROZARD, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Philippe LARGE, Daniel MALOSSE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD

Membres de la commission jeunesse

Sandrine ARNAUD, Carine BERNY, Joao DA ROCHA, Béatrice DUMORTIER, Aline DURAND, Ghislaine FROMM

Membres de la commission marchés publics

Roland BADOIL, Safi BOUKACEM, Yolande CHAREYRE, Danielle CHARVOLIN, Henri COQUARD, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Daniel MALOSSE, Edouard WILLEMIN

Membres de la commission organisation des services et ressources humaines

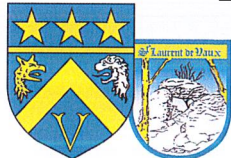
Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Fatima FERNI, Daniel MALOSSE

Membres de la commission relations extérieures

Sandrine ARNAUD, Geneviève HECTOR, Chantal ROCHE

Membres de la commission sécurité et accessibilité

Safi BOUKACEM, Gérard DUPLAT, Ghislaine FROMM, MATHIEU Sylvère



Délibération n° 2022 02 21 n°07 : VIE
MUNICIPALE – Modification de la composition
des commissions municipales à la suite de la
démission d'un conseiller municipal.

Membres de la commission sport

Roland BADOIL, Sylvain BARCET, Joao DA ROCHA, Olivier DEROZARD, Véronique DUMAS, Stéphane GILLET, Christian NEUVILLE

Membres de la commission urbanisme et projets

Sandrine ARNAUD, Roland BADOIL, Sylvain BARCET, Chantal BERTHILLON, Safi BOUKACEM, Danielle CHARVOLIN, Henri COQUARD, Joao DA ROCHA, Yohann DUMAS, Olivier DEROZARD, Véronique DUMAS, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Aline DURAND, Ghislaine FROMM, Rémi GILLET, Stéphane GILLET, Geneviève HECTOR, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Sylvère MATHIEU, Jean-Pierre NEMOZ, Christian NEUVILLE, Gerbert RAMBAUD, Edouard WILLEMIN, Yolande CHAREYRE

Membres de la commission vie associative, culturelle, patrimoine et tourisme

Sandrine ARNAUD, Yolande CHAREYRE, Aline DURAND, Fatima FERNI, Geneviève HECTOR, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Christian NEUVILLE, Gerbert RAMBAUD, Sylvie RAZY, Chantal ROCHE

Membres de la commission vie économique et agriculture

Sandrine ARNAUD, Safi BOUKACEM, Olivier DEROZARD, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Aline DURAND, Remi GILLET, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Isabelle VIDAL, Jean-Pierre NEMOZ

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
26 FEV. 2022
et de la publication en mairie le

26 FEV. 2022



Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

